



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du jeudi 15 Novembre 2018 à 19h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Claude BLANCHET, Isabelle PALMARINI, Xavier LONG, Henriette COLLET, Stéphanie ROUX, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Julien BRENIERE, Laurence DESLANDES, Sophie GOURCEAUX, Eric LIONS (arrivée 19h25), Sonia MARMUGI (arrivée 19h25)

Membres excusés : Thomas BETH pouvoir donné à Claude FABRE

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

- 39- Appel à projets 2017 « Ecole numérique innovante et ruralité »
 - 40- Subvention travaux de voirie 2018
 - 41- Plan de financement – restauration d'un tableau
 - 42- Plan de financement – restauration des registres d'état civil
 - 43- Location parcelles camping municipal
 - 44- Modification des statuts de la CCSP
 - 45- Approbation rapport complémentaire de la CLECT et révision des attributions de compensations
 - 46- Déclassement du domaine public pour cession
 - 47- Convention de déneigement St Alban
 - 48- Questions diverses
-

Le compte-rendu du conseil municipal du vendredi 21 septembre 2018 est voté par 8 voix pour et 4 abstentions.

Quatre délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour.

Arrivée Laurence Deslandes 19h06

39- Appel à projets 2017 « Ecole numérique innovante et ruralité »

Cette délibération porte sur la subvention attribuée à la mairie suite à la réponse de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité 2017 ». Ce projet consistait à équiper des classes de vidéoprojecteurs et de nouveaux tableaux adaptés. Les achats ont été faits durant l'année scolaire 2017/2018.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

40- Subvention travaux de voirie 2018

Délibération concernant la subvention voirie 2018 attribué par le département des Hautes-Alpes. Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

41- Plan de financement – restauration d'un tableau

Délibération concernant le plan de financement de la restauration du tableau et de son cadre « Christ en Croix avec Saint Marcellin et Saint Borromée » de l'église St Marcellin. La commune sollicite la Région et la DRAC.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

42- Plan de financement – restauration des registres d'état civil

Monsieur le Maire explique que la mairie continue de restaurer les registres anciens d'état civil et une subvention peut être demandée au conseil départemental. Un dossier de subvention va donc être envoyé sur ce sujet afin de restaurer deux registres durant l'année 2019.

Une élue demande s'il serait possible de numériser les archives afin d'aller jusqu'au bout de la démarche. Il faudra se renseigner à ce sujet.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

43- Location parcelles camping municipal

Le maire explique que la commune loue des parcelles à des particuliers pour le camping municipal. Suite au décès d'une personne, il s'agit de modifier la liste des propriétaires.

Une élue demande pourquoi ces parcelles n'ont pas été achetées.

Le maire répond que les propriétaires ne veulent pas forcément vendre ces terrains.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

44- Modification des statuts de la CCSP

Afin de pour pouvoir continuer à bénéficier de la DGF Bonifiée, il est proposé d'ajouter la compétence « voirie d'intérêt communautaire », avec l'intérêt communautaire suivant : « voies desservant des équipements d'intérêt communautaire ». Les statuts de la CCSP sont modifiées et la commune doit délibérer sur ce sujet.

Délibération adoptée avec 12 voix pour et 1 abstention.

45- Approbation rapport complémentaire de la CLET et révision des attributions de compensations

Arrivée Sonia Marmugi et Eric Lions à 19h25.

Par délibérations 72 et 73 du 28/12/2017, la commune a adopté le rapport de la CLECT ainsi que la révision des attributions de compensation. Ce rapport prévoyait une clause de révision en 2018 dans son article 5-5 pour finaliser les transferts de charges, et de réviser les attributions de compensation pour ré-estimer les évaluations en cas de besoin.

La CLECT s'est donc réunie le 04 juillet 2018 et a acté une modification sur les charges transférées de la commune de Châteauroux les Alpes.

Il s'agit maintenant de voter l'approbation de ce rapport.

Délibération adoptée avec 3 voix pour et 12 abstentions.

46- Déclassement du domaine public pour cession

Cette délibération complète celle déjà prise lors du conseil municipal du 16/07/18 concernant un échange de terrain avec un particulier. Il s'agit d'évaluer la valeur du terrain pour les besoins du calcul de la publicité foncière et de préciser que l'échange se fait sans soulte.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

47- Convention de déneigement St Alban

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'objectif d'améliorer le niveau de service en matière de viabilité hivernale il est nécessaire de signer une convention avec un prestataire pour le déneigement sur le hameau de Saint Alban.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

48- Réduction du loyer du gîte des pinées

Monsieur le Maire explique que le bailleur du Gîte des Pinées a demandé une exonération de son loyer 2018 au vu des difficultés rencontrées sur le sentier de randonnée de la cascade la Pisse cet été. Cependant le conseil municipal ne souhaite pas l'exonérer car son activité n'est pas liée à la seule fréquentation du sentier et la commune n'est pas responsable de cet aléa. Il propose tout de même une réduction du loyer.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

49- Tarifs 2019 repas portés

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2019 les tarifs de facturation aux usagers dans le cadre de l'aide sociale à savoir le prix de facturation du repas porté.

Le prix du repas payé à l'hôpital sera de 10,19 TTC euros, suite au nouveau marché, soit 0,09 € d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Une discussion a lieu sur le fait d'imputer une partie de l'augmentation aux usagers. Il est décidé d'augmenter de 0,05€ par repas pour les usagers, la mairie prenant le reste à sa charge. Il est rappelé que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité.
Délibération adoptée à 14 voix pour et 1 contre.

50- Tarifs 2019 Salle des fêtes

Délibération concernant les tarifs de location de la salle des fêtes. Les tarifs sont inchangés
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

51- Tarifs 2019 médiathèque

Les membres du conseil municipal décident de reconduire les tarifs 2018 en 2019.

Une élue précise que la compétence reste communale mais qu'un réseau des bibliothèques se met en place.

Un élu explique qu'il faudra se méfier que les tarifs n'augmentent pas si la compétence devient communautaire.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

52- Questions diverses

- Une motion concernant la fermeture du centre de formation de l'AFPA est rajoutée à l'ordre du jour. Les élus sont tous d'accord pour la signer.
- Le maire explique que l'on doit une grande reconnaissance à Lilian Pichet et son équipe pour tout le travail effectué pour l'exposition du 11 novembre dernier.
- Suite au dernier conseil municipal, le maire précise qu'il signera la convention avec l'ASL de St Marcellin suite aux échanges de courriels avec le conseil pour la modifier.
- Le maire explique qu'il a fait une pré-visite avec l'ONF sur la route de la Cascade pour voir le bletonnet et les ponts. Un grumier ne passe pas à l'heure actuelle, il faudrait également faire une plateforme au Serre au bout de la route et demander l'accord des propriétaires. Si la plateforme ne se fait pas une variante serait de s'occuper du bletonnet.
- Le maire explique qu'il a demandé une estimation au sujet de la construction du garage des services techniques.
- Le maire informe le conseil municipal que les pompiers vont pouvoir garder l'ambulance toute l'année sur la commune. Mais il faut trouver un garage pour le camion des pompiers car ce camion est dans le garage actuel des services techniques et pendant l'hiver les déneigeuses doivent être dans le garage.
- Le maire informe le conseil que la commune recevra une partie de la subvention complémentaire sur la voirie pour les dégâts hiver 2017/2018.
- Le maire explique que personnellement il change son fournisseur de gaz et que les tarifs proposés sont très avantageux, il propose donc à la commune le même fournisseur, les prix seraient bloqués pendant 5 ans.
- La mairie a reçu un courrier d'un chœur d'hommes qui souhaite faire une représentation sur la commune au printemps 2019. Et demande un lieu d'accueil. Il est proposé l'église St Marcellin.
- Le maire fait part d'une demande de subvention des restaurants du chœur pour l'année 2019.
- Un habitant de St Marcellin a toujours des problèmes de voisinage.
- La maire lit un courrier de la station de ski des Orres qui présente les tarifs 2018-2019 pour les scolaires. La mairie devra transmettre les listes des enfants inscrits sur l'école.
- Un élu demande au maire ce qui en est du courrier remis le matin même en mairie. Une élue précise qu'il s'agit de huit signataires qui demande au maire de voter l'arrêt du PLU sous un mois. Le maire répond qu'il a bien pris connaissance de ce courrier.

- Une élue demande où en est le projet de microcentrale. Un élu répond que le projet avance bien, que le bureau d'étude viendra début décembre en mairie pour présenter l'avancée du projet. A ce jour il y a un an de comptage sur le rabioux, il y a eu de nombreux déplacements sur le terrain, qu'une option du tracé serait retenue. Une étude faune-flore va être nécessaire ce qui va repousser les délais de un an environ. Le bureau d'étude précise que le projet est toujours prometteur.
- Un élu fait le point sur le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Les groupements ont rendu leur offre technique. L'objectif est de signer le marché en début d'année. Un élu précise qu'il voudra avoir l'ensemble des documents pour la CAO. De plus, cet élu explique qu'il n'était pas satisfait de la réponse de la préfecture suite à son courrier sur les qualifications.
- Une élue demande si la commande de chocolats a été faite pour les anciens. Une élue précise que la commande a été faite avec le même prestataire que l'an passé. L'élue fait remarquer que la mairie aurait pu commander via la commande groupée de l'APE à l'école. Cependant il est précisé que les catalogues sont arrivés trop tard. Elle demande également si le choix a été fait au sujet du prestataire pour le repas des aînés. Une élue explique que cela a été présentée à la commission mais qu'il n'a pas été fait de compte-rendu.
- Une élue veut savoir si la mairie est informée des divers projets présentés pour la reprise du centre UCPA. Elle se demande si quelqu'un siège à la SAFER. Le maire répond qu'il peut être contacté mais qu'il n'intervient pas dans la décision. Un élu précise que c'est le comité technique qui prend la décision.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h41.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

